

* * * COPIE POUR LE DOSSIER CIE * * *

Allianz

Opérations Entreprises GESTION

Adresse Postale :

Allianz Opérations Entreprises GESTION

Case Courrier : 81315R

TSA11010

92087 La Défense Cedex

Tél : 0972 726 570

Fax :

NEPTUNE - 81315R

Code Intermédiaire H96239

SARL H2R-ROYEZ & HARDELIN S

75 RUE DE MONTREUIL

62170 NEUVILLE SOUS MONTREUIL

E-Mail : GESTRC@allianz.fr

Références à rappeler

Assuré : SAS ETMF

Contrat : 48861410

Dossier suivi par : Rabiya DOGANAY

Date : Lyon, le 25 octobre 2017

Objet : Attestation d'assurance Allianz Responsabilité Civile des Entreprises

Industrielles et Commerciales

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une attestation d'assurance à remettre à votre client concernant son contrat d'assurance Responsabilité Civile en référence.

Nous vous rappelons, à toutes fins utiles, **qu'une attestation ne peut être délivrée qu'après vérification du paiement effectif par le Souscripteur de ses cotisations.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Rabiya DOGANAY



ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises Industrielles et Commerciales

Allianz IARD, dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS30051, 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX, atteste que :
SAS ETMF
32 RUE DU BOIS CHALAND
91090 LISSES

est titulaire d'un contrat **Allianz Responsabilité Civile des Entreprises Industrielles et Commerciales** souscrit sous le **numéro 48861410** et qui a pris effet le 1er juillet 2012.

Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités telles que précisées aux Dispositions Particulières à savoir :

- 1. Exploitation de locomotives pour le transport de matériels nécessaire au renouvellement des voies**
 - 2. Pilotage d'un engin ou d'une locomotive, conduite ou traction d'un train autonome, manoeuvre au sol : ces prestations excluent la vérification de la conformité de l'engin ou de la locomotive ou des wagons au transport.**
 - 3. Location de wagons dans le cadre du transport destinées au renouvellement des voies**
 - 4. Maintenance réglementaire de matériel ferroviere.**
- Le souscripteur déclare disposer de l'agrément d'entreprise nécessaire à l'exercice des prestations.**
- 5. Formation en salle et sur simulateurs à la conduite et au pilotage de locomotives et d'engins ferroviaires.**
 - 6. Pilotage ou conduite de trains d'essais de catégorie 1 et 2 sous sillon ETMF ou SNCF.**
 - 7. Transport de carburants pour l'armée.**
 - 8. Déchargement de longs rails soudés.**
 - 9. Conduite de trains de transport de fret.**

Les garanties du contrat s'exercent tant pour le compte de l'assuré principal dénommé ci-dessus que pour le(s) assuré(s) additionnel(s) au titre de ce contrat pour les activités identiques et spécifiques.

Les montants de garanties accordées s'entendent pour l'ensemble des Assurés.

1. GTF, en sa qualité de holding financière -
2. EASYFRET, société enregistré au Luxembourg - 15 rue du Dix septembre L.4320 ESCH-SUR-ALZETTE
EASYFRET est garantie au titre du présent contrat en LPS
3. ESIFER pour les seules activités assurées au présent contrat -
4. 4- ESIRAIL -

La présente attestation est valable du 27 septembre 2017 au 30 juin 2018.

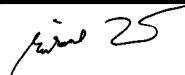
Le présent document, établi par Allianz IARD, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

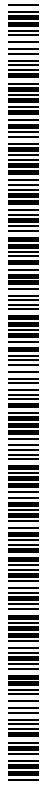
Etablie à Lyon, le 25 octobre 2017

Pour Allianz,

<p>Allianz IARD Société Anonyme au capital de 991 967 200 euros Entreprise régie par le Code des Assurances Siège Social : 1 cours Michelet - CS30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX</p> <p><u>Adresse Postale</u></p> <p>Allianz Opérations Entreprises GESTION TSA11010 92087 La Défense Cedex</p>
--



Michael Hörr



SATTLRC05

TABLEAU DES GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE	Garanties souscrites	Montants maximums garantis
<p>1 - Dommages survenus AVANT livraison de produits et/ou achèvement de travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dommages ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous) : <ul style="list-style-type: none"> - Tous dommages confondus OUI 10 000 000 EUR par sinistre dont : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages matériels et immatériels consécutifs OUI 10 000 000 EUR par sinistre sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après : <ul style="list-style-type: none"> . Dommages aux biens remis OUI 100 000 EUR par sinistre . Vol par préposés OUI 30 000 EUR par sinistre - Dommages immatériels non consécutifs OUI 10 000 000 EUR par sinistre • Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous) : <ul style="list-style-type: none"> - Tous dommages confondus OUI 1 500 000 EUR par année d'assurance - Frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux OUI 150 000 EUR par année d'assurance • Dommages corporels à vos préposés et matériels accessoires OUI 3 000 000 EUR par année d'assurance 		
<p>2 - Dommages survenus APRES livraison de produits et/ou achèvement de travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous dommages confondus OUI 10 000 000 EUR par année d'assurance dont : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages matériels et immatériels consécutifs OUI 10 000 000 EUR par année d'assurance - Dommages immatériels non consécutifs OUI 10 000 000 EUR par année d'assurance - Frais de dépose-repose NON Non garantis - Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus, résultant des exportations directes à destination des USA et/ou du Canada NON Non garantis • Frais de retrait NON Non garantis 		
<p>3 - Responsabilité Civile Professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus NON Non garantis dont : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages immatériels non consécutifs NON Non garantis - Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens remis NON Non garantis 		
DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT	Garanties souscrites	Montants maximums garantis
Frais et honoraires pris en charge quel que soit le nombre de victimes	OUI	50 000 EUR par année d'assurance